



**La direction générale du conseil National des télécommunications (CONATEL) avise aux stations de radios-diffusion qu'une équipe du service de support au développement de l'institution procédera à une inspection des studios dans le cadre d'une campagne d'inspection des stations de radio et de télévision sur tout le territoire national.**

Cette démarche s'effectue dans le cadre de la mission du CONATEL de contrôler et de réglementer des services radiophoniques et en vertu des articles 61, 62, 65, 139, 144, 146 de la loi du 12 octobre 1977, informe t-il dans un communiqué.

Cette campagne a pour but de renforcer notamment la relation existant entre le CONATEL et les propriétaires des radios de diffusion, et de faire le point sur des questions relatives à l'audiovisuel, poursuit le communiqué. A cet effet, le CONATEL suggère que la rencontre se fasse avec le responsable technique de la station.